

Université Paris Cité - University of Toronto Premier appel à projets de recherche conjointe

L'Université Paris Cité et l'Université de Toronto, décident de soutenir des initiatives de recherche collaborative par le biais d'un appel à projets conjoint. L'objectif de l'appel est de fournir un soutien initial pour le développement des liens de recherche et de catalyser une collaboration plus approfondie.

Les candidatures seront évaluées et sélectionnées par un comité composé de membres des deux institutions.

1. Projets :

1. Chaque proposition doit inclure un Chercheur Principal (PI) ou une Chercheuse Principale d'une unité de recherche de l'Université Paris Cité et de l'Université de Toronto, et au moins un autre chercheur ou une autre chercheuse dans chaque équipe. Nous encourageons les jeunes chercheurs¹ et les jeunes chercheuses à déposer leur candidature.
2. L'enveloppe financière globale de cet appel comprend 50 000 € de l'Université Paris Cité et 75 000 \$CAN de l'Université de Toronto. Jusqu'à cinq (5) projets conjoints seront sélectionnés.
3. La bourse est ouverte aux candidatures dans tous les domaines de recherche.
4. Les projets seront financés pour une période de 18 mois maximum et doivent commencer au plus tard en septembre 2024.
5. Les projets de recherche susceptibles de se poursuivre au-delà de la période de financement sont encouragés.

2. Éligibilité des coûts et candidature :

1. Les projets peuvent inclure des ateliers (en présentiel et à distance), des conférences, des mobilités de personnel, des séminaires/présentations de recherche, de la formation ou le développement d'un réseau de collaboration.
2. Les coûts éligibles comprennent les frais de déplacement et de séjour, les consommables et le coût des assistants de recherche (stages, CDD) liés au projet. Le temps de travail du personnel, y compris celui des co-porteurs de projet ou des co-porteuses de projet, ne peut être imputé au projet. L'enveloppe financière ne prend pas en charge les équipements, les bourses d'étude, la participation à des conférences, les allocations de doctorat ou les frais d'inscription.

¹ UPCité : jusqu'à 5 ans après l'obtention d'un doctorat ou d'un premier poste d'enseignement, sans exclure les ingénieurs de recherche.

UoT : Jusqu'à 5 ans après la première nomination en tant qu'enseignant-chercheur. Cette durée exclut toute période d'interruption de carrière.

Coûts éligibles	Coûts inéligibles
<ul style="list-style-type: none"> Frais de voyage, y compris les vols, les hôtels et les frais de séjour Les frais de recherche, y compris les consommables et les assistants de recherche (jusqu'à 25 % du budget total demandé). Coûts liés à l'organisation d'ateliers et de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement des coûts de recherche et d'enseignement Les personnels associés au projet (assistants d'enseignement) Coûts directement alloués incluant le temps consacré au projet par les candidats Coûts indirects/Coûts immobiliers Équipement Bourses d'études Participation aux conférences Frais d'inscription Allocation de doctorat Honoraires

3. Éligibilité :

- Université Paris Cité** : Les membres du personnel académique de toutes les disciplines et niveaux sont éligibles. (À l'exception du personnel émérite et honoraire). Le candidat principal ou la candidate principale doit être personnel statutaire d'Université Paris Cité.
- Université de Toronto** : Les membres des facultés de toutes les disciplines de l'Université de Toronto peuvent candidater.

4. Budget :

Les 5 candidatures retenues recevront le financement suivant :

- Université Paris Cité fournira à chaque projet approuvé jusqu'à 14 000 € pour soutenir ses candidats et candidates.
- L'Université de Toronto fournira à chaque projet approuvé jusqu'à 15 000 dollars canadiens pour soutenir les candidats et candidates de l'Université de Toronto.

5. Calendrier:

Ouverture de l'appel	13 mars 2024
Intention de candidature	3 mai 2024
Délais de candidature	13 mai 2024 à 11h59 (EST-CAN)/16h59 (CET-FR)
Annonce des résultats	24 Juin 2024
Date de début du projet	Septembre 2024 au plus tard

6. Soumission des candidatures:

Il s'agit d'un appel conjoint mais une seule candidature doit être soumise en ligne sur le portail suivant [OVPI Application Portal](#).

Les candidats et les candidates sont invités à soumettre une intention de candidature avant le 3 mai 2024 via ce [lien](#). Passé ce délai, les candidats et les candidates doivent demander et recevoir validation via les mêmes adresses avant de soumettre une candidature finale.

La candidature complète doit contenir les éléments suivants :

- i. Une première page de couverture indiquant le porteur ou la porteuse de projet en précisant son affiliation et les coordonnées de contact.
- ii. Une description du projet comprenant les éléments suivants (conformément aux critères de sélection énumérés ci-dessous) :
 - a. **Un résumé décrivant le projet.**
 - b. **Une description** des activités prévues (par exemple, séminaires, cours de courte durée, visites d'autres institutions qui mènent des activités de recherche/enseignement dans des domaines connexes, etc.).
 - c. **Une méthodologie** : une brève description du projet et de sa réalisation doit être fournie. La répartition du travail et l'interaction entre les deux équipes doivent être expliquées.
 - d. **L'impact du projet** : Description des plus-values offertes par le projet à la suite de la coopération et de la mobilité proposées. Identification des indicateurs de performance correspondants, par exemple une publication, un blog, un rapport de réunion, etc.
 - e. **L'impact de la collaboration** : Avantages attendus de la collaboration sur les autres projets de recherche et/ou d'enseignement actifs et pour le renforcement du partenariat global entre l'Université de Toronto et l'Université Paris Cité.
 - f. **La participation des étudiants** : Les étudiants et les étudiantes en 2^{ème} et 3^{ème} cycle pourront bénéficier de ce projet.
 - g. **L'équité, la diversité et l'inclusion** : La prise en compte des questions liées à ces thèmes dans les projets présentés sera considérée positivement par les évaluateurs.
 - h. **La perspective des collaborations futures** : Une description des futures collaborations et des résultats envisageables. (Les publications conjointes, la supervision conjointe de doctorants et doctorantes, l'enseignement conjoint, les demandes de brevets conjointes, les rapports conjoints aux gouvernements et les demandes de financement conjointes).
 - i. **Le budget proposé** : Une estimation du coût de l'activité (les vols, les voyages, les hôtels, etc).
- iii. Un CV (pas plus de 2 pages) des deux co-porteurs ou des co-porteuses, accompagné d'une liste de publications.
- iv. Une lettre de soutien de votre supérieur hiérarchique ou de votre responsable de département pour la demande de subvention.

La candidature ne doit pas dépasser 5 pages.

7. Procédure d'évaluation:

Un comité d'examen conjoint évaluera chaque proposition selon les critères suivants :

- **La conception et justification du projet (10 points)** : Dans quelle mesure le sujet et la conception du projet sont-ils clairement présentés et justifiés ? Comment les activités proposées contribuent-elles à l'établissement de collaborations de recherche nouvelles et émergentes ? Quels sont les avantages de la participation des jeunes chercheurs et jeunes chercheuses et/ou des doctorants et des doctorantes ?
- **L'impact potentiel (10 points)** : Quels sont les résultats souhaités par les activités planifiées ? Quels sont les bénéfices attendus des activités pour les communautés scientifiques nationales ou internationales ? Comment votre proposition démontre-t-elle sa pertinence par rapport aux priorités stratégiques des institutions participantes ?
- **La participation des stagiaires (10 points)** : Quelles sont les possibilités de participation offertes aux étudiants ? Quels sont les bénéfices attendus de l'engagement des étudiants dans le projet et pour les étudiants eux-mêmes ?
- **La perspective de collaboration et de financement futurs (20 points)** : Quel est le potentiel de ce projet pour favoriser une collaboration pérenne, et par quel(s) mécanisme(s) ? Dans quelle mesure la collaboration proposée prévoit-elle d'accéder à un financement externe ?

8. Rapport de fin de projet :

Tous les lauréats et toutes les lauréates doivent rédiger après la fin de leur projet un rapport décrivant les résultats, la nature de la collaboration, l'impact du projet, l'implication des stagiaires et les possibilités d'une prochaine collaboration (environ 2 pages).

9. Contacts :

Université Paris Cité :

Elianna Farazi, chargée des partenariats privilégiés, Direction des Relations Internationales,
ellianna.farazi@u-paris.fr (cc internationalisation.iro@u-paris.fr)

Université de Toronto:

Elina Tulla, Regional Lead, Europe
Office of the Vice-President, International
elina.tulla@utoronto.ca